

Dépôt du serment de deux officiers militaires, lors de la séance du 2 juillet 1791

Pierre du Chambge, baron d' Elbeheq, Louis Marie Marc Antoine, vicomte de Noailles

Citer ce document / Cite this document :

Elbeheq Pierre du Chambge, baron d', Noailles Louis Marie Marc Antoine, vicomte de. Dépôt du serment de deux officiers militaires, lors de la séance du 2 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 665;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11494_t1_0665_0000_11

Fichier pdf généré le 10/07/2019

MM. Vauvilliers.

Vergennes, commandant de bataillon.
Villes (Je), ancien fermier général.

M. Legrand. Je demande que le nom de M. de Bouillé soit supprimé de cette liste. (*Applaudissements à gauche et dans les tribunes.*)

M. Rewbell. Je demande que celui qui l'a nommé soit chassé de l'Assemblée.

(L'Assemblée ordonne la radiation du nom de M. de Bouillé.)

M. Bouche. La liste dont on vient de faire lecture présente quelques difficultés, en ce qu'il y a beaucoup d'individus qui portent le même nom et qui ne sont suivis d'aucune indication exacte. Je demande qu'il soit procédé à un second scrutin.

Un membre répond qu'on a conféré avec exactitude le résultat des scrutins de chaque bureau.

(Il n'est pas donné suite à la motion de M. Bouche.)

M. Prieur demande l'ajournement à quinzaine du scrutin définitif pour la nomination du gouverneur.

(L'Assemblée adopte la motion de M. Prieur et ordonne l'impression de la liste indicative ci-dessus mentionnée.)

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à se retirer dans leurs bureaux respectifs pour procéder à la nomination d'un président et de 3 secrétaires.

M. le Président lève la séance à deux heures et demie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS.

Séance du samedi 2 juillet 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

M. le Président. Messieurs, voici une lettre de M. Bellanger, garde national de la section du Jardin des Plantes.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Sans être fortuné, je vous supplie de vouloir bien recevoir ma soumission pour contribuer, pendant une année, à la paye entière d'un des soldats citoyens qui seront envoyés vers les frontières; après laquelle année entière révolue, je continuerai, s'il est nécessaire, et si mes facultés me le permettent.

« Je me trouverai bien dédommagé si mes vœux peuvent être agréés de l'auguste Assemblée des représentants de la nation. (*Applaudissements.*)

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé : BELLANGER. »

(L'Assemblée ordonne qu'il sera fait mention de cette lettre dans le procès-verbal.)

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

M. le Président. M. Putod, médecin-inspecteur des épidémies dans la ci-devant province de Bretagne, capitaine des gardes nationales de Fougères, fait hommage à l'Assemblée d'une brochure intitulée : « *Le vœu patriotique.* »

M. Mailly fait hommage à l'Assemblée d'une gravure représentant un vase de métal de cloche fondu.

(L'Assemblée ordonne que ces deux hommages seront déposés dans les archives, et qu'il en sera fait mention au procès-verbal.)

M. d'Elbhecq. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le serment de M. Collot, colonel d'infanterie, adjudant général de l'armée du Nord, aux ordres de M. de Rochambeau. (*Applaudissements.*)

M. de Noailles. Je demande aussi la permission de déposer sur le bureau le serment de M. Otool, lieutenant-colonel du régiment de Dillon. (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée décrète qu'il sera fait mention de ces deux serments dans le procès-verbal.)

Une députation des employés de l'administration et de la caisse de l'extraordinaire est introduite à la barre.

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« L'Etat semble être menacé, et de toutes parts les Français libres s'empressent de dévouer leur fortune et leur vie à l'achèvement de la Révolution. De tous les départements de l'Empire, les enfants de la liberté se rangent sous les drapeaux de la Constitution, qui vont devenir pour eux les drapeaux de la victoire.

« Les employés de l'administration et de la caisse de l'extraordinaire ne peuvent rester insensibles à ces hauts exemples.

« Leurs occupations, utiles à la chose publique, ne leur permettant pas de prendre part à l'honorable conscription qui vient de s'ouvrir pour marcher à la défense des frontières, les soussignés s'engagent, indépendamment du service intérieur qu'ils font dans la capitale, de défrayer, au moyen d'une retenue faite sur leurs appointements, 30 hommes armés, qui seront prêts à marcher au premier ordre, si les despotes qui nous environnent conservaient le dessein de souiller par leur présence notre terre, qui ne doit être foulée désormais que par des hommes libres. » (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Messieurs,

« Dans un moment où l'on peut croire la patrie en danger, tous les citoyens, quel que soit leur état, se distraient de leurs fonctions, oublient leurs intérêts privés, et ne s'occupent que de la défense commune. Tel est cet esprit public qui fait la force d'un Empire; tel est l'avantage d'un Etat libre, que chacun ne cherche plus son intérêt que dans la gloire de son pays, et ne place plus son bonheur que dans la félicité commune.

« Vos fonctions auprès d'une administration nouvellement créée, vous lient au succès de notre Révolution; mais c'est dans votre dévouement, dans vos offres généreuses, dans l'expression de vos sentiments, que l'Assemblée nationale se plaît à chercher les nombreux motifs de sa confiance. Elle vous a écoutés avec intérêt, et elle trouve dans vos assurances une raison de plus pour se